

tions étaient en cours depuis 1946 et dont presque tous les articles avaient déjà été agréés. Les ministres occidentaux ont exprimé leur entière approbation. M. Molotov a déclaré que le traité devait établir la neutralité de l'Autriche, afin de prévenir un nouvel anchluss. Seul un traité allemand dans le sens de ses propositions pouvait protéger l'indépendance de l'Autriche. S'il se pouvait qu'un traité autrichien fût signé et que les troupes fussent retirées de Vienne, celles-ci devaient cependant demeurer en Autriche jusqu'à la conclusion d'un traité allemand.

M. Molotov, par son discours à la première séance consacrée à la question autrichienne, a établi ses positions pour le reste de la conférence. Le lendemain, 13 février, M. Figl a rappelé en vain à M. Molotov que l'article 4 du projet de traité écartait de façon précise l'union économique et politique avec l'Allemagne. M. Dulles a signalé que, l'Union soviétique faisant échec à un règlement allemand acceptable, les propositions soviétiques signifieraient une occupation indéfinie de l'Autriche. Il a laissé entendre que l'Union soviétique craignait de se retirer de l'Autriche parce que cela lui imposerait de retirer ses troupes de Hongrie et de Roumanie. M. Bidault a fait observer qu'il ne convenait pas d'insérer la nouvelle proposition soviétique de neutralité autrichienne dans un traité dont le but est de rétablir un État indépendant. M. Eden s'est déclaré du même avis. M. Figl, intervenant, a donné brièvement l'assurance que l'Autriche ne s'engagerait dans aucune alliance militaire; les ministres occidentaux ont alors vainement essayé de convaincre M. Molotov de discuter les articles contestés du projet de traité. Même lorsqu'ils se dirent disposés à accepter l'interprétation soviétique de tous ces articles, M. Molotov est demeuré tout à fait imperturbable.

La discussion s'est poursuivie le 14 février, sans progrès cependant. Le 16 février, après avoir écouté les plaidoyers renouvelés de M. Figl et de M. Eden en faveur d'un traité autrichien, M. Molotov a réduit ses conditions à deux amendements au traité: il a proposé un nouvel article (4 bis) tendant à neutraliser l'Autriche et un amendement à l'article 33 visant à prolonger l'occupation de l'Autriche jusqu'à la signature d'un traité allemand. Les ministres occidentaux ont exposé de nouveau les raisons pour lesquelles ils refusaient ces modifications. M. Bidault a donné l'avertissement qu'en liant la question autrichienne à la question allemande selon la proposition de M. Molotov, on augmenterait effectivement le risque d'un autre anschluss. M. Figl s'est associé aux ministres occidentaux pour repousser vigoureusement l'amendement à l'article 33.

A la dernière séance de la conférence, l'après-midi du jeudi 18 février, M. Figl, dans une dernière tentative pour obtenir un règlement, a offert de prolonger jusqu'au 30 juin 1955, au plus tard, la période d'occupation prévue à l'article 33. M. Molotov a répliqué que cette offre n'allait pas assez loin. Un traité autrichien n'est pas immédiatement réalisable, a-t-il conclu, mais il faut poursuivre les négociations. Devant cette situation, les trois ministres occidentaux des Affaires étrangères ont nettement fait comprendre qu'ils retireraient toutes leurs offres de concessions présentées en vue d'arriver à une entente sur la question autrichienne. A la façon impitoyable dont M. Molotov a posé de nouvelles conditions au règlement autrichien dès que toutes ses conditions antérieures ont été agréées, le 13 février, il devenait manifeste que l'Union soviétique était aussi déterminée à maintenir ses positions avancées en Autriche qu'en Allemagne.